

RÈGLEMENT ENDURO DE L'HARD'GENTOR 2025

NOUS COMPTONS SUR VOTRE CITOYENNETÉ ET VOTRE RESPONSABILITÉ, POUR LE BIEN DE TOUS

CARACTERISTIQUES DE L'ÉPREUVE :

Le parcours de liaison est fléché et se déroulera en majorité sur des chemins, non revêtus, avec des passages accidentés plus techniques pour une distance totale d'environ 35 kms par boucle, à parcourir deux fois de jour et deux fois de nuit suivant la décision de l'organisateur le jour de la manifestation. Il empruntera des voies ouvertes à la circulation publique.

Le circuit est strictement interdit au public. Des parkings seront à disposition pour stationner aux points spectacles et au départ/arrivée.

Il y aura cinq catégories **PRO**, **NATIONALE**, **JUNIOR** (16 ans minimum – 23 ans maximum), **VETERAN/SUPER-VETERAN** (37 ans minimum), et **FEMININES**.

L'organisation fournit une plaque avec les trois stickers à numéro qu'il faudra mettre sur la plaque phare et les deux plaques latérales, son port est obligatoire et devra être visible durant toute l'épreuve.

Il y aura cinq couleurs d'autocollants pour différencier les catégories aux difficultés :

PRO => fond noir - chiffre blanc du numéro 1 à 100 – totalité du circuit (aucune déviation)

NATIONALE => fond rouge – chiffre blanc du numéro 101 à 200 – déviations de certaines difficultés du circuit suivre fléchage BLANC

JUNIOR => fond bleu – chiffre blanc du numéro 201 à 300 – déviations de certaines difficultés du circuit suivre fléchage BLANC

VETERAN/SUPER-VETERAN => fond jaune – chiffre blanc du numéro 301 à 400 – déviations de certaines difficultés du circuit suivre fléchage BLANC

FEMININES => fond violet – chiffre blanc du numéro 401 à 500 – déviations de certaines difficultés du circuit suivre fléchage BLANC

Les casques sans mentonnières sont strictement interdits.

Il n'y aura pas de PARC FERME durant le week-end.

DEROULEMENT DU WEEK-END :

Contrôle technique et administratif à la salle des fêtes

Départ/Arrivée et Ravitaillement à l'ancienne scierie.

VENDREDI 28 février :

- 10h à 12h – 13h30 à 16h00 : contrôles administratifs et techniques
- 18h00 : départ par 3 pilotes toutes les minutes pour une boucle soft non chronométrée d'environ 30min avec une spéciale type extrême en fin de boucle chronométrée.
- Départ de spéciale dans l'ordre d'inscription quel que soit la catégorie !!!

SAMEDI 1^{er} mars : (**Cette année la spéciale du vendredi soir sera inclus dans la boucle**)

- Départ de la première manche à 13h - **1 pilote toutes les 15sec dans l'ordre d'arrivée de la spéciale du vendredi**, la boucle est à effectuer deux fois ; fin de manche 45min après l'arrivée du premier pilote ; le classement sera disponible 1h30 après l'arrivée du premier pilote.
- Départ de la deuxième manche à 18h - **3 pilotes toutes les 30sec dans l'ordre d'arrivée de la première manche**, la boucle est à effectuer deux fois ; fin de manche 45min après l'arrivée du premier pilote ; le classement sera disponible 1h30 après l'arrivée du premier pilote.
- 22h30 : **classement de la journée par résultat du cumul des points des deux manches** (deux boucles de jour et deux boucles de nuit).
- Remise des prix à 23h00 à la salle des fêtes

Le Moto-Club des Orchidées se réserve le droit de modifier le déroulement de la manifestation à tout moment, pour des raisons indépendantes ou non de sa volonté (climatiques, etc...).

Une épreuve chronométrée, appelée « spéciale » s'effectuera le vendredi soir de nuit. Le classement de cette spéciale donnera l'ordre du premier départ le samedi à 13h.

Le tracé de la spéciale est banderolé et fera entre 4 à 8minutes. Le départ sera donné toutes les 45sec.

Les numéros seront attribués par ordre d'inscription dans chaque catégorie à partir de 20H le dimanche 1^{er} décembre 2025

Pour cette troisième édition de l'Hard'Gentor, seulement 250 pilotes participeront, une liste d'attente sera ouverte jusqu'à 50 pilotes.

La spéciale pourra être reconnue à pied seulement par les pilotes avant le début de l'épreuve.

L'accès à la spéciale sera possible, un sens de circulation sera mis en place et devra être respecté.

Le classement des manches sera par nombres de points suivant la position : 1^{er} = 300points, 2^{ème} = 280 points, etc... ; le cumul des points fera un classement par manche et un classement final des deux manches, ce qui donnera le résultat final de la course.

Cette épreuve ne comptera pour AUCUN championnat cette année.

HORAIRES/CIRCUIT :

Vendredi 28 février : (Fléchage ROUGE)

- Contrôles Administratifs et Techniques : de 10h à 12h – 13h30 à 16h00
- Départ vers 17h30 des trois premiers pilotes toutes les 45sec pour une boucle soft pour arriver à une spéciale extrême artificielle en fin de boucle.

Samedi 1er mars : (Fléchage ROUGE, et difficultés en BLANC pour la catégorie PRO)

- Départ à 13h - **1 pilote toutes les 15sec** pour la première manche de la journée avec deux boucles à effectuer.
- Départ à 18h - **3 pilotes toutes les 30sec dans l'ordre d'arrivée de la première manche** de la journée avec deux boucles à effectuer.

SEUL LE PILOTE POURRA SE PRÉSENTER AUX CONTRÔLES, AUCUN ACCOMPAGNANT NE POURRA ÊTRE PRÉSENT SAUF POUR LES MINEURS QUI POURRONT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE.

CONTROLES ADMINISTRATIFS :

Les pilotes devront être munis de leurs documents originaux. RAPPEL : Les WW garage sont interdits.

Les pilotes devront se munir de :

- la licence de l'année en cours ou licence une manifestation deux jours,
- le permis de conduire ou BSR pour les moins de 16 ans,
- la carte grise du motorcycle (les cartes grises barrées ne sont pas acceptées). Les W garage ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en terme d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1ère date de mise en circulation).
- l'attestation d'assurance de la moto. Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné. L'attestation d'assurance doit correspondre à l'immatriculation de la carte grise.

CONTROLES TECHNIQUES :

A la suite des contrôles administratifs, les concurrents devront se présenter aux vérifications techniques qui porteront sur :

- la conformité du véhicule,
- le bruit,
- le contrôle des tags autocollants qui seront remis lors du contrôle administratif (un tag sur le casque et le deuxième sur le cadre)
- le marquage du cadre, des carters, du moteur, des moyeux de roues (les pièces marquées ne doivent pas être changées)
- l'éclairage,

- la béquille devant faire partie intégrante du châssis telle qu'homologuée
- le casque homologué
- la protection pectorale et dorsale homologuée
- le tapis environnemental lors du ravitaillement non obligatoire sur la boucle de jour (à la fin du premier tour)
- les pneus de type F.I.M sont obligatoires à l'avant et à l'arrière

FLECHAGE CIRCUIT :

Flèche ROUGE le vendredi et flèche ROUGE le samedi, à noter que les difficultés seront fléchées en BLANC pour la catégorie PRO. Il est demandé à chacun de respecter le balisage, et de n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués. L'enduro se déroulant en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route. Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage et contrôles de pointages seront effectués par l'entreprise MOTO-TT (au moyen de tags autocollants = puces électroniques). Les temps réalisés de la spéciale seront exprimés en minute, seconde et 100^{ème} de seconde.

CONTROLES de POINTAGES / ABANDON :

Tous les contrôles de pointages seront indiqués au moyen de panneaux ou/et drapeaux.

Chaque concurrent devra s'arrêter pour un pointage électronique réalisé par un bénévole du Moto-Club à l'aide d'une douchette ou un smartphone.

ABANDON : Les pilotes doivent obligatoirement signaler au plus vite leur abandon pour quelque motif au contrôle de pointage ou aux Marshall présents sur le circuit qui feront remonter l'information.

RAVITAILLEMENT /ASSISTANCE :

Les concurrents doivent se conformer strictement aux règles du code de la route. La traversée de hameaux et d'habitats isolés se fait obligatoirement à vitesse réduite, avec une conduite non dangereuse.

Il n'y aura qu'un seul point de ravitaillement sur le circuit qui sera situé en fin de boucle de jour et de nuit.

Seront autorisées toutes opérations annexes mentionnées dans le règlement du Championnat de France d'Enduro, mais celles-ci ne pourront être effectuées que par le pilote ou son mécanicien.

Le tapis environnemental est obligatoire pour toutes interventions.

Ne pas laisser des détritits (les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs).

CLASSEMENT :

Les classements seront établis sur la base du règlement de la journée. Les résultats seront proclamés 45min après l'arrêt de la manche, et après le délai réglementaire d'affichage.
Fin de manche 45min après l'arrivée du premier pilote.

Catégorie PRO => 1^{er} : 500€ ; 2^{ème} : 250 € ; 3^{ème} : 125€ + 1 lot aux trois premiers

Catégorie NATIONALE => 1^{er} : 300€ ; 2^{ème} : 150 € ; 3^{ème} : 75€ ; + 1 lot aux trois premiers

Catégorie JUNIOR => 1^{er} : 1 masque R-FLOW + un lot d'une valeur de 100€ ; 2^{ème} : 1 masque R-FLOW + un lot d'une valeur de 50€ ; 3^{ème} : 1 masque R-FLOW + un lot d'une valeur de 25€

Catégorie VETERAN/SUPER-VETERAN => 1^{er} : 300€ ; 2^{ème} : 150 € ; 3^{ème} : 75€ ; + 1 lot aux trois premiers

Catégorie FEMININE => 1^{er} : 300€ ; 2^{ème} : 150 € ; 3^{ème} : 75€ ; + 1 lot aux trois premiers

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve.

Les récompenses seront effectives seulement si la catégorie a trois pilotes au départ de l'épreuve.

Les prix non retirés lors de la remise des prix resteront en possession du Moto-Club des Orchidées et ne seront pas récupérables.

Exemples :

- Lors de la première manche, un pilote qui effectue un tour ou non, sera classé avec le nombre de contrôle de pointage qu'il aura fait sur le parcours, il marquera des points et pourra repartir pour la deuxième manche.
- Chaque pilote fera une fois la spéciale du vendredi et aura un classement final même s'il n'a pas fini une ou deux manches le samedi.

ENVIRONNEMENT :

Les concurrents doivent respecter obligatoirement les règles environnementales, ceci en va de la survie de notre sport.

Ne pas laisser des détritiques (écrans jetables, bouteilles, papiers, ...), et éviter toute dégradation sur l'ensemble du territoire emprunté.

LICENCES / TARIF / ENGAGEMENTS :

Les licences acceptées sont les licences NCO et licence une manifestation (LJA).

Le tarif de l'engagement à cette épreuve est de 90€ du 1^{er} décembre 2024 au 9 février 2025.

Pour les pilotes s'inscrivant à partir du 10 février 2025, une pénalité financière de 10 € sera appliquée et sera paramétrée sur Moto-TT, jusqu'au vendredi 28 février 2025.

Les engagements seront **ouverts à 20h le dimanche 1 décembre 2024 sur le site motott.fr**

Attention places limitées !!!

Toute annulation à notre épreuve devra être faite par mail à l'organisateur avec justificatif médical afin de procéder à un remboursement. Quelle qu'en soit la cause, toute annulation 15 jours avant la date d'épreuve ne sera pas remboursable.

Toute annulation, en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de refus préfectoral, intervenant dans les 48 heures avant la manifestation, entraînera une retenue de 20€ sur les droits d'engagement pour la pérennité du club organisateur.

DROIT :

L'utilisation et l'enregistrement du tracé de l'épreuve est formellement interdite en dehors du jour de la course.

La surveillance des motos incombe totalement à leur propriétaire, l'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas de vol ou dégradations volontaires aux véhicules.

Les participants engagent leur propre responsabilité vis à vis des dommages matériels, corporels ou autres qu'ils pourraient occasionner à des tiers ou dont ils pourraient être victime durant la totalité de l'épreuve et renoncent à tous recours contre l'organisateur.

Les participants, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, renoncent aussi à tous recours ou poursuites à l'encontre de l'organisateur, maires des communes et propriétaires de terrains empruntés par l'épreuve, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de cette manifestation du 28 février et 1er mars 2025.